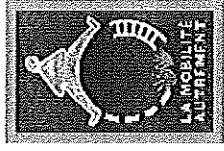
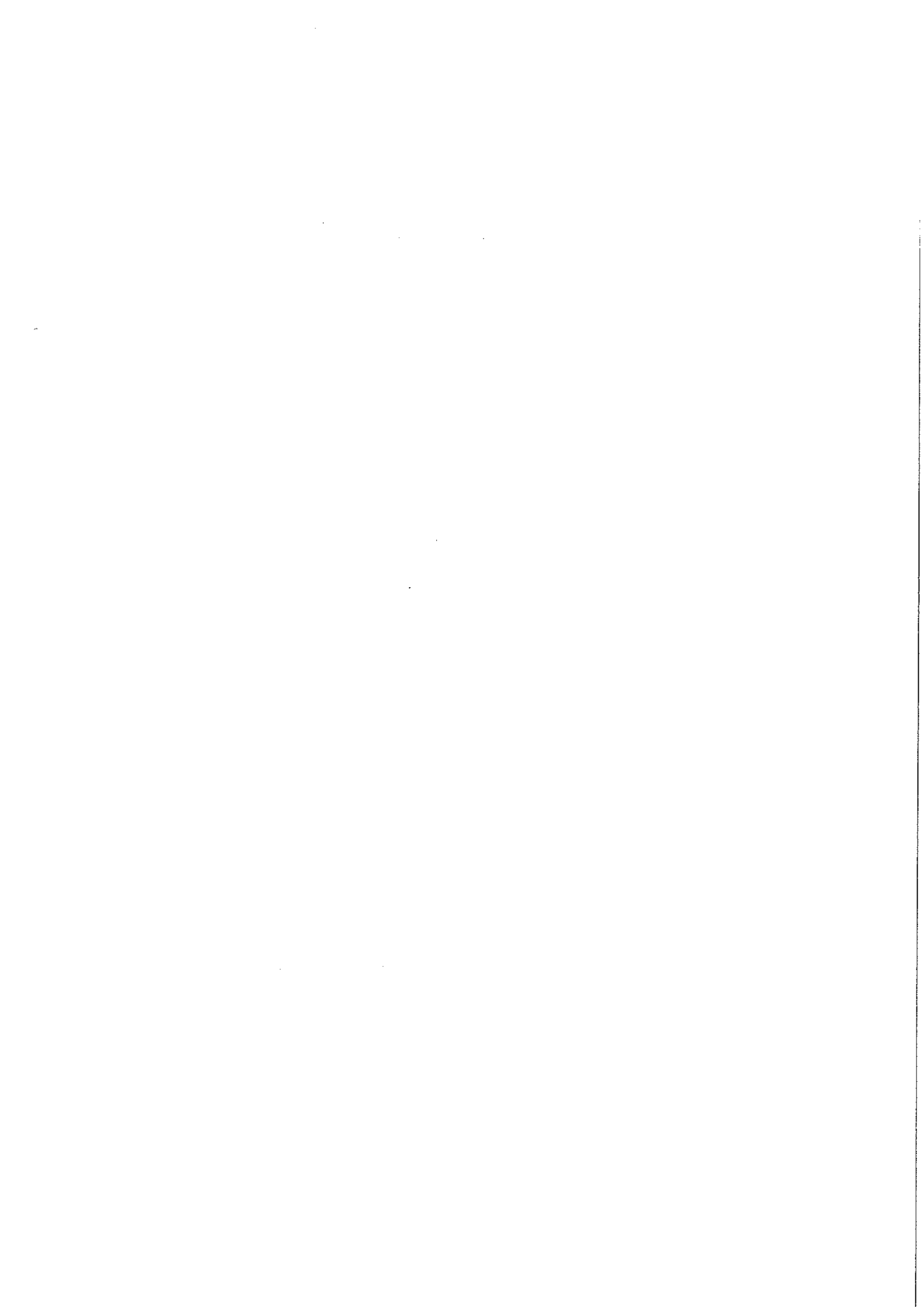


# CHASTRE

1. Hiérarchisation
  - 1.1 Aménagement de la liaison Chastre-Gembloux
  - 1.2 Aménagement de la liaison Chastre-N4
  - 1.3 Aménagement d'une liaison vers la N25
  - 1.4 Hiérarchisation de la voirie
2. Modes doux
  - 2.1 Réseau cyclable communal
  - 2.2 Aménagements cyclables
  - 2.3 Mise en place d'un stationnement vélo
  - 2.4 Piétons et PMR
3. Esquisses d'aménagements





**THEME 1 - CHASTRE : HIERARCHISATION**  
**Action 1.1. Aménagement de la liaison Chastre - Gembloux**

**1. CONTEXTE**

La liaison entre Chastre et les pôles d'activités du Sud de Gembloux s'effectue en majorité par la voirie locale du « Try des Rudés ». Cet axe absorbe un peu moins de 3.000 véhicules quotidiens. Néanmoins malgré ce flux peu important, le trafic est de plus en plus mal accepté par la population riveraine, et ce pour des raisons d'insécurité subjective induites par les vitesses importantes des usagers, mais aussi par la structure et la configuration de la chaussée (plaques de béton) qui augmentent considérablement le niveau sonore.

**2. OBJECTIFS**

- Sécuriser la liaison
- Améliorer la lisibilité de l'axe

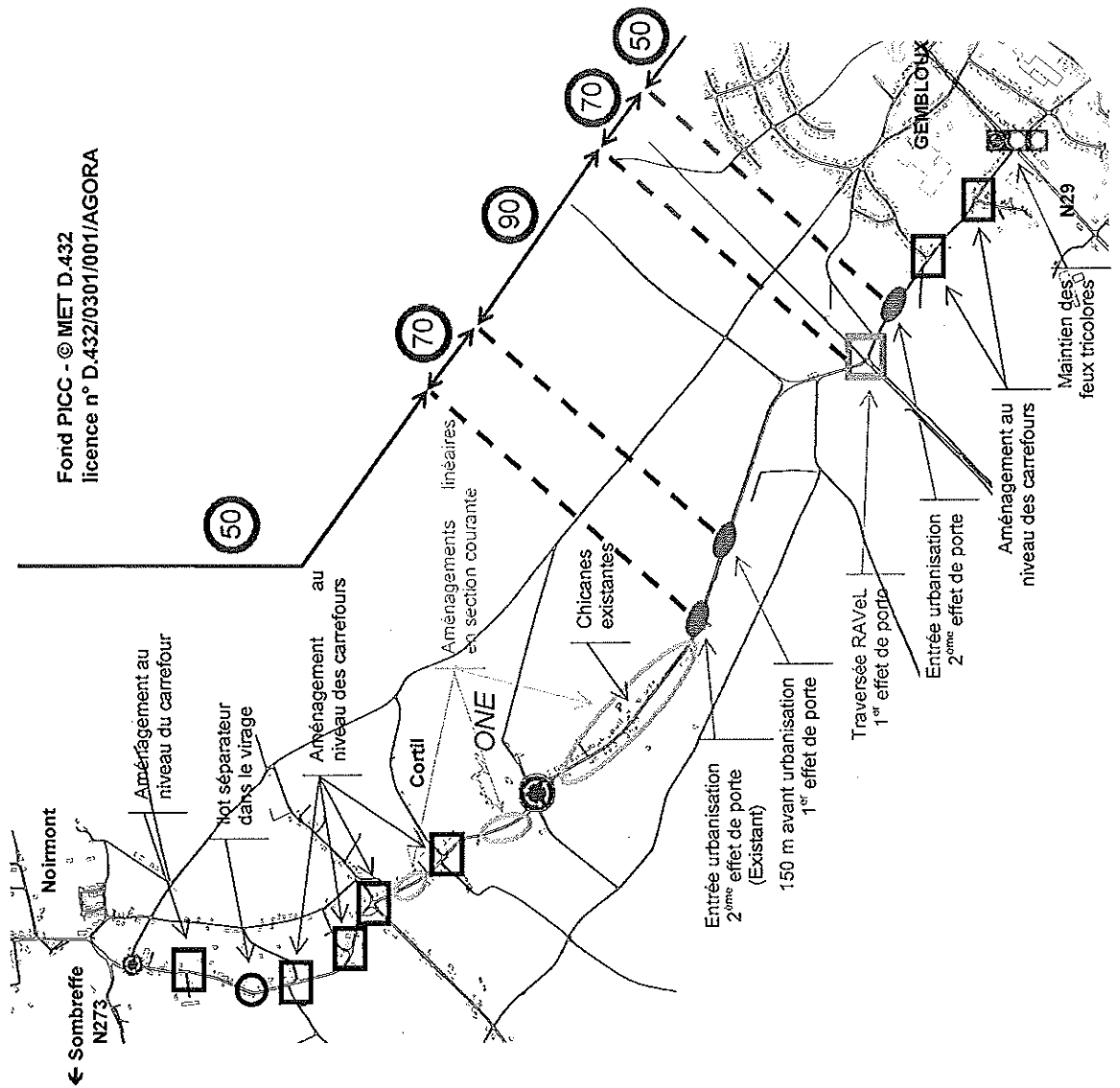
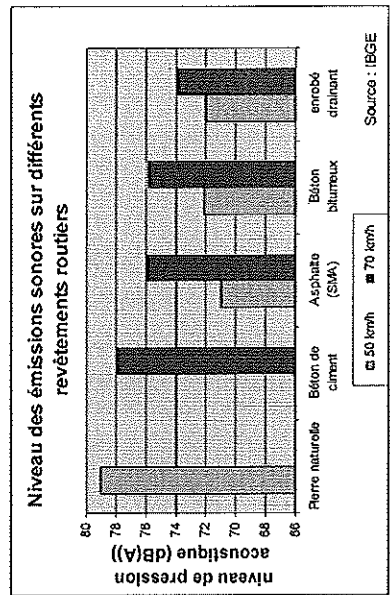
**3. DESCRIPTION DE L'ACTION**

L'axe entre Noirmont et la N29 est parsemé d'habitations et de nombreux petits carrefours avec des voiries locales. En provenant de Gembloux, il est nécessaire d'implanter deux effets de portes successifs pour marquer clairement la transition entre la zone rurale et la zone urbanisée.

Ensuite, puisque le territoire connaît une urbanisation continue, il est nécessaire de créer des rappels permanents pour éviter toute prise de vitesse qui génère d'une part une augmentation de bruit mais surtout un potentiel accidentogène croissant. Dès lors, un élément de modération de vitesse est implanté plus ou moins tous les 200 m, en s'appuyant si possible sur les intersections où l'on peut envisager des plateaux.

Dans le cas où l'intervalle entre deux carrefours est supérieur à 200 m, des éléments sont installés en section courante soit de manière ponctuelle (coussins, ...) ou linéaire (banquettes de stationnement en alternance, ...)

Simultanément, il est nécessaire de rénover le revêtement de la chaussée afin de la rendre la moins bruyante possible.



Fond PICC - © MET D.432  
licence n° D.432/0301/001/AGORA

## THEME 1 - CHASTRE : HIERARCHISATION

Action 1.2. Aménagement de la liaison entre Chastre et la N4

### 1. CONTEXTE

La liaison entre Chastre et la N4 se fait aujourd'hui essentiellement via la Grand'Rue de Perbais car l'insertion avec la N4 est gérée par des feux tricolores. Dès lors une grande partie du flux provenant de Chastre utilise cet itinéraire. Malheureusement celui-ci traverse une zone urbanisée sur le territoire de Walhain.

Or, la N273 se présente comme une alternative intéressante pour rejoindre la N4 mais cette voirie régionale est fort peu utilisée car le carrefour de raccordement, simplement géré par « STOP », est jugé trop dangereux.

### 2. OBJECTIFS

- Proposer une alternative pour une insertion sécurisée sur la N4
- Sécuriser le Nord de la N273

### 3. DESCRIPTION DE L'ACTION

L'amélioration de l'insertion de la N273 sur la N4 n'est pas simplement une problématique de carrefour. Elle nécessite également un réaménagement de la N273 depuis la gare de Chastre afin que cette alternative ne vienne pas créer de nouvelles nuisances induites par des vitesses non adaptées au milieu traversé.

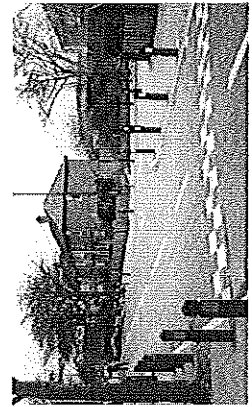
Comme pour la liaison vers Gemboux, le principe est d'implanter des éléments de modulation de vitesses régulièrement (+/- 200m.) afin d'éviter toute prise de vitesse intertempive.

A partir de la N4, les aménagements proposés sont :

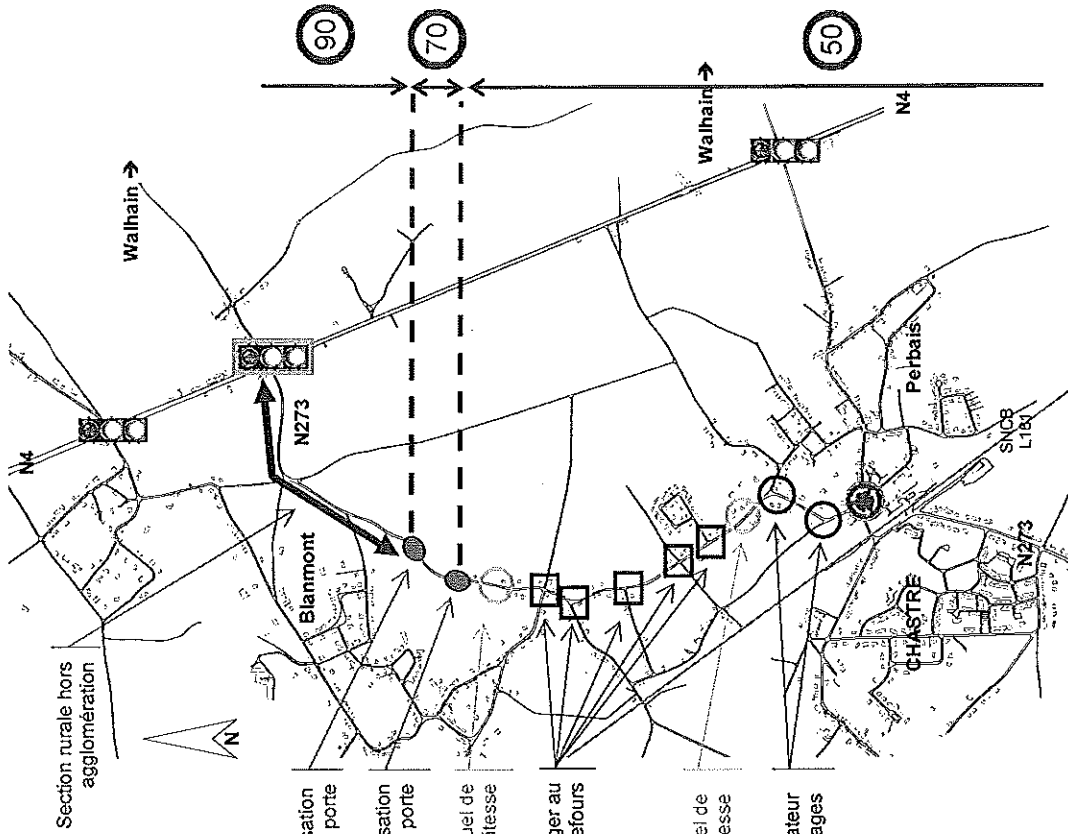
- Implantation de feux tricolores au croisement de la N273 et de la N4
- Implantation de deux effets de porte successifs aux abords des premières habitations<sup>1</sup>
- Création d'un rétrécissement de voirie (largeur 4m) sur une très courte distance<sup>1</sup>
- Identification des différents croisements par changement de couleur de la chaussée
- Dans les deux virages au Nord du giratoire de la « Route Provinciale », implantation de petits îlots afin de maintenir les véhicules le plus à droite<sup>1</sup>.



Exemple de création d'une petite berme centrale afin de rétrécir la largeur des voies et de maîtriser les vitesses



Implantation d'un plateau au niveau d'un croisement



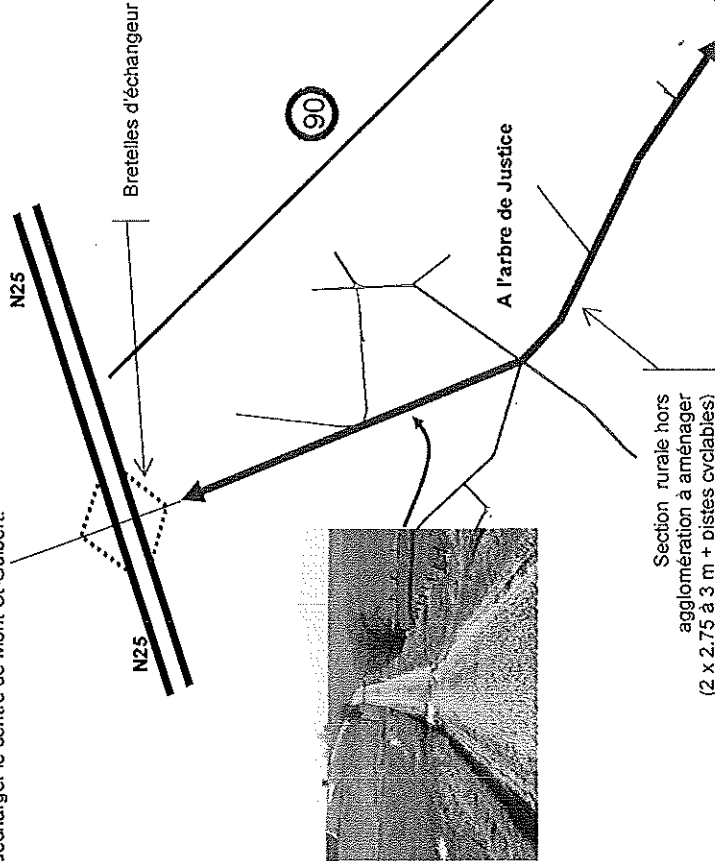
Fond PICC - © MET D.432  
licence n° D.432/0301/001/AGORA

**THEME 1 - CHASTRE : HIERARCHISATION**

**Action 1.3. Aménagement d'une liaison vers la N25**

**1. CONTEXTE**

La liaison entre Chastre et la N25 se fait aujourd'hui soit via le centre de Mont-St-Guibert ou soit via la N4. Il n'existe pas réellement de connexion directe depuis Chastre. Or une liaison directe vers la N25 permettrait de mieux répartir les flux sur l'ensemble de la commune et de décharger le centre de Mont-St-Guibert.



Fond PICC - © MET D.432  
licence n° D.432/0301/001/AGORA

1. Hiérarchisation	2. Modes doux	3. Aménagements
--------------------	---------------	-----------------

**2. OBJECTIFS**

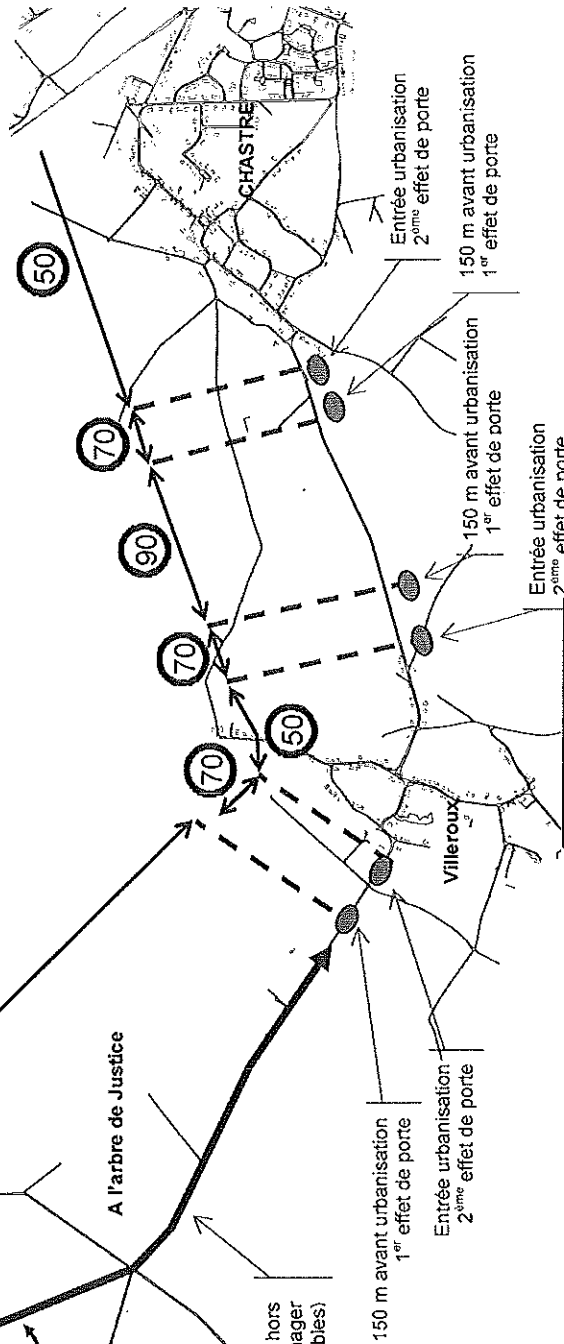
- Proposer une alternative à long terme pour rejoindre la N25 en évitant le centre de Mont-St-Guibert<sup>2</sup>
- Sécuriser cette nouvelle alternative

**3. DESCRIPTION DE L'ACTION**

La proposition consiste à utiliser pour créer une liaison directe vers la N25 une voirie locale existante (voir photo ci-dessous). Dans ce cas de figure, celle-ci devrait être recalibrée et dotée de pistes cyclables.

Au niveau du village de Villeroux, il sera nécessaire d'implanter de part et d'autre un binôme d'effets de porte afin que le centre du village ne soit pas victime de comportement incivique des usagers.

Au niveau de la N25, il serait bien évidemment nécessaire de créer un nouvel échangeur.



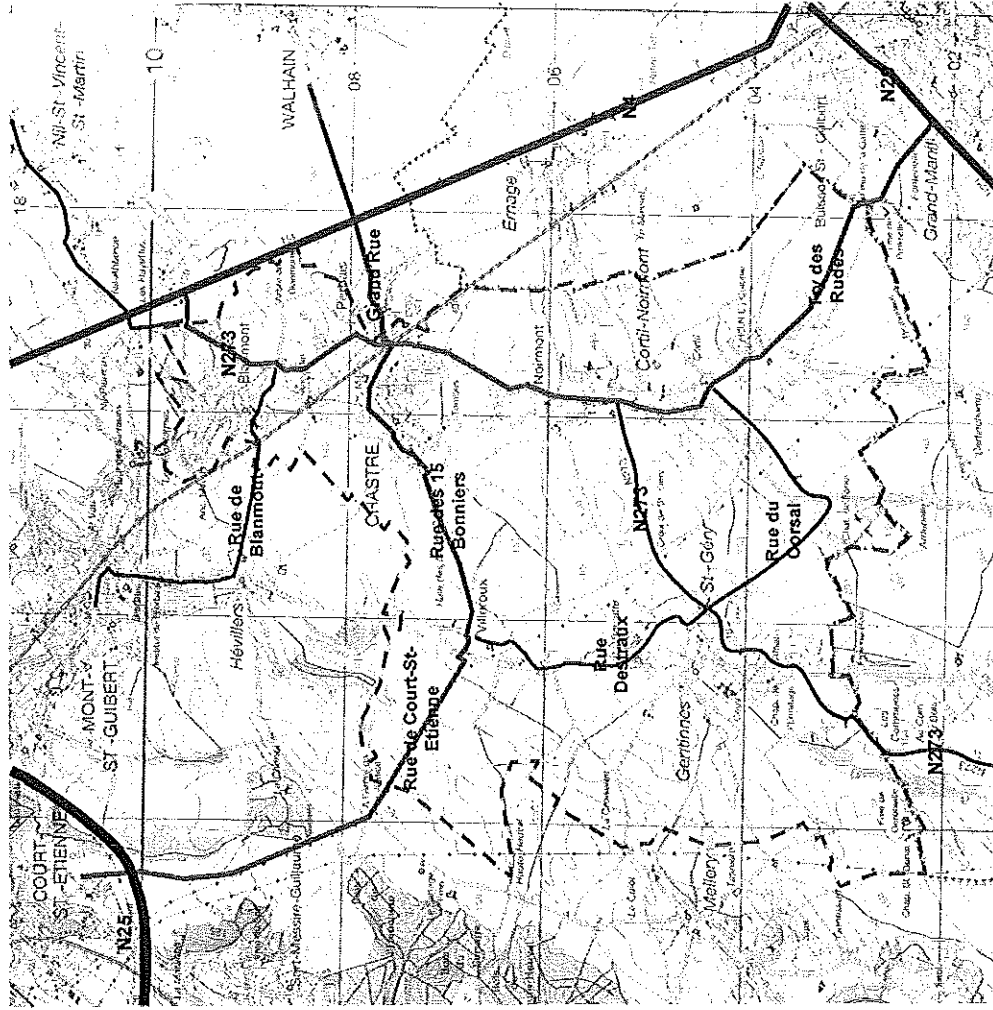
<sup>2</sup> La nouvelle voirie est une proposition à long terme face à l'augmentation potentielle de la circulation en général. Elle devra sans doute être réévaluée en fonction de l'évolution réelle du trafic et de la demande en déplacements motorisés. Les aménagements modérateurs sont quant à eux à réaliser dans un terme beaucoup plus proche.

## THEME 1 - CHASTRE : HIERARCHISATION

### Action 1.4. Hierarchisation de la voirie

L'ensemble des propositions concernant la commune de Chastre débouche sur une hiérarchisation qui s'articule de la manière suivante :

- la desserte régionale de la commune s'effectue à partir du réseau autoroutier (E411 et E42) mais aussi à partir de la N25
- la N4 et la N29 assurent les liaisons sous-régionales à partir des villes voisines (Ottignies, Namur...) ou vers le réseau autoroutier
- l'irrigation du centre de la commune s'effectue au Sud par le Ty des Rudes, à l'Est par la N273 et la Grand'Rue (Walhain) et au Nord par le nouveau barreau qui liaisonne le centre de Chastre à la N25
- Dès lors la rue de Blanmont devient simplement une liaison interquartier au même titre que le tronçon sud de la N273 et la rue du Corsal
- les autres voiries sont considérées comme voirie à usage exclusivement local où il est nécessaire d'implanter des éléments de modération de vitesse si un trafic de fuite apparaît.



Légende	
	Réseau régional
	Réseau d'agglomération
	Réseau de distribution
	Liaison interquartier
	Limite communale

## THEME 2 – CHASTRE : MODES DOUX

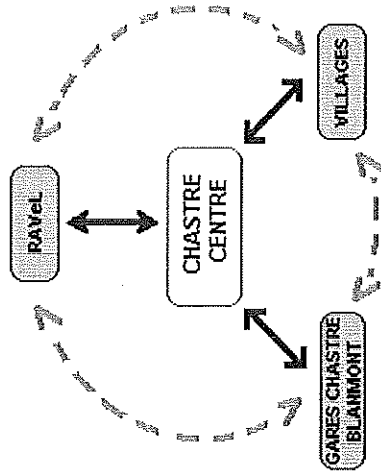
Action 2.1. Réseau cyclable communal

### OBJECTIFS

Permettre et encourager les déplacements à vélo à travers la commune sur des itinéraires commodes et sécurisants, choisis en fonction des aptitudes et desiderata des cyclistes (existants ou potentiels).

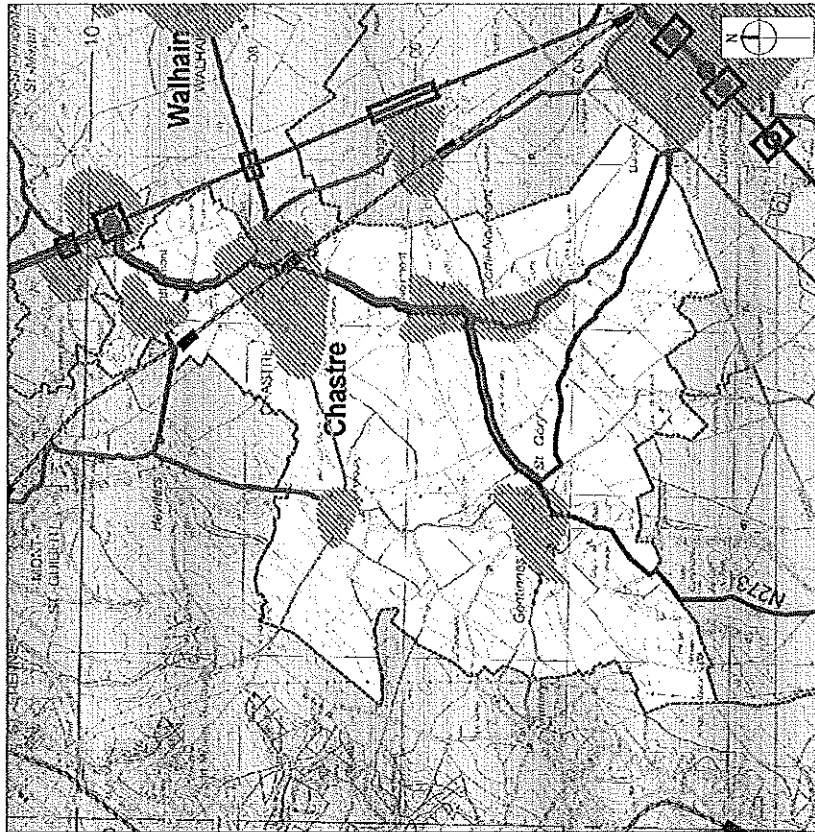
### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le réseau cyclable communal s'appuie sur le principe de maillage suivant :



Les itinéraires prioritaires à développer sont les suivants :

- Le tronçon de la N273 à partir de la N4 jusque Gentinnes.
- L'itinéraire entre Corfil-Noirmont et Grand-Manil via le Try des Rudes qui demande à être réaménagé.
- L'itinéraire entre St-Géry et Grand-Manil via la rue Ste Anne (déjà en F99c), la rue de Nivelles et la rue de Corsal. Entre ces deux dernières, un tronçon doit être cyclabilisé. Cet itinéraire permet également de relier la commune de Chastre à Gembloux et au RAYEL.
- L'itinéraire Villeroix – Héviliers – Mont-St-Guilbert – Louvain-la-Neuve.
- L'itinéraire Blanmont – Héviliers – Mont-St-Guilbert – Louvain-la-Neuve.



### RESEAU CYCLABLE Propositions - CHASTRE

- Secteurs de modulation de trafic
- Itinéraires régionaux (schémas directeurs D'31 et D'43) :
  - Sur voirie régionale
  - Sur voirie communale
- Itinéraires
- Prioritaires
  - Secondaires
  - Possibles
  - Secteurs à cyclabiliser (pavés, chemins de terre, ...)
- Itinéraires loisir / promenade :
- RAYEL
  - PRÉ-RAYEL
  - Autres itinéraires de loisir et rabattement
- Traversées :
- Traverse à aménager pour les cyclistes
  - Graviers existant
  - Feu existant
  - Feu proposé

----- Limite provinciale  
----- Limite communale

Source font de plan: cartographie IGN



**THEME 2 – CHASTRE : MODES DOUX**

Action 2.2. Aménagements cyclables

**CONTEXTE**

Dans le cas de Chastre, le réseau communal proposé emprunte en majeure partie des voiries communales mais également une voirie régionale : la N273. Sur ces voiries, des aménagements généraux peuvent être conçus en section courante afin de sécuriser les usagers.

**OBJECTIFS**

Sécurisation du réseau cyclable communal par des aménagements appropriés au niveau des sections courantes et des traversées.

**DESCRIPTION DE L'ACTION****A. Les sections courantes**

Sur les voiries communales, les mesures à prendre sont essentiellement de nature modération de trafic (30 km/h dans les villages, 50 km/h entre les villages)

Cf. fiches aménagements types.

Sur le tronçon de la N273 emprunté par le réseau cyclable communal, certaines mesures sont également à prendre. La D.143 qui gère ce tronçon a proposé différents aménagements en section courante. La piste située du côté ouest de la voirie étant relativement étroite, il est à envisager en collaboration avec le MET si un marquage de piste cyclable marquée ou de chevrons (piste cyclable suggérée) ne peut être apposé au sol dans le sens Cortil – Chastre, du moins quand les largeurs le permettent.

Cf. Echelle supra-communale, thème 3 : action 3.1.

**B. Les traversées**

Sur la commune de Chastre, aucune traversée de la N273 ne demande d'aménagement majeur (pour la N4, cf. Echelle communale Walhain, thème 2 : action 2.2.) Au niveau des traversées des voiries adjacentes à la piste cyclable le long de la N273, il est possible de les rehausser de couleurs.

**THEME 2 – CHASTRE : MODES DOUX**

Action 2.3. Mise en place d'un stationnement vélo

Les principaux points à équiper sont :

- La gare de Chastre : au moins réfection du stationnement existant, voire remplacement
- La halte de Blanmont : 10 arceaux couverts
- La maison communale, la place Communale
- La Poste
- Le Chalet
- L'espace 2000
- Les places des différents villages



**THEME 2 – CHASTRE : MODES DOUX**  
 Action 2.4. Piétons et PMR

**OBJECTIFS**

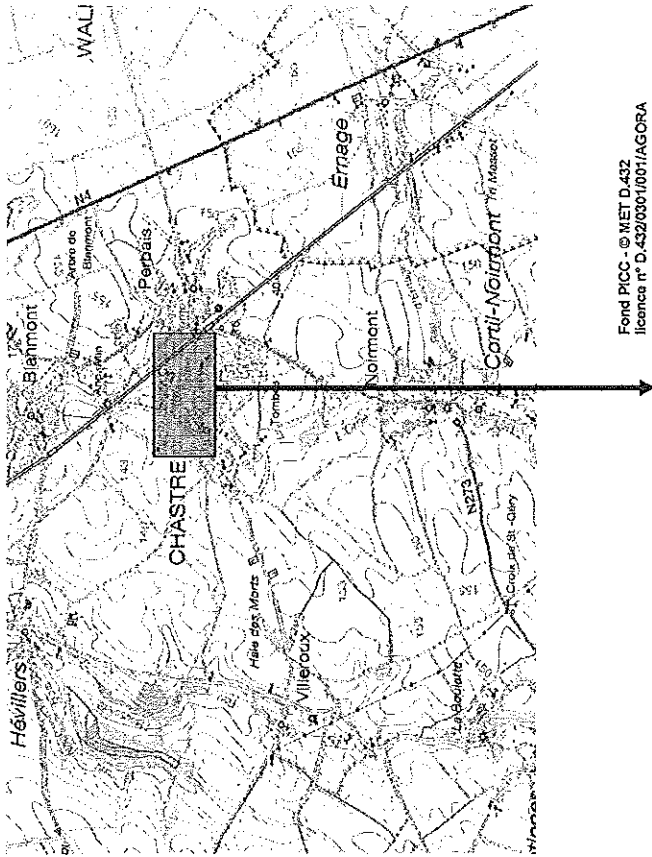
Mise en place d'un réseau piétons et PMR prioritaire reliant les différents centres d'intérêts présents dans le centre de Chastre.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

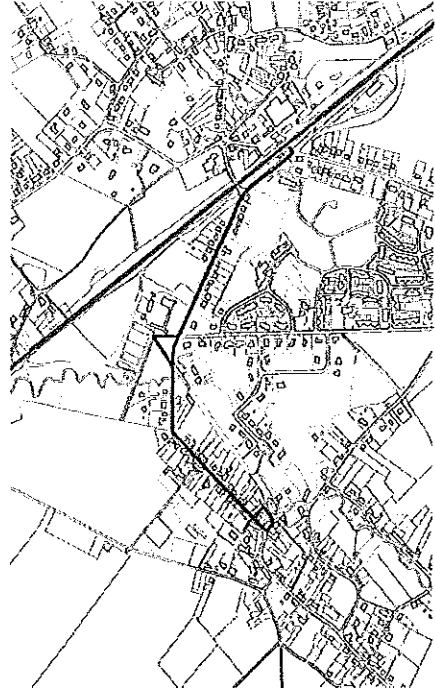
Le réseau prioritaire proposé assure une continuité piétonne entre les centres d'intérêts suivants :

- Ecole communale de Chastre
- Gare de Chastre
- Eglise
- La Poste
- Police
- Maison communale
- Arrêt dans le centre des bus des lignes 24 – 27 – 30 – 31
- Place communale

Sur ce réseau, des aménagements devront être réalisés à moyen terme dans une optique visant à rendre ces cheminements accessibles, confortables et sécurisants pour les piétons et PMR.



Fond PICC - © MET D.432  
 licence n° D.432/0301001/AGORA



**Réalisation d'un sentier sécurisé à Blanmont**

**CONTEXTE**

Dans le village de Blanmont, la rue Mataise est une rue fortement fréquentée et étroite pour le passage de deux véhicules de front. Cette rue est empruntée par les écoliers habitants le Nord-Est de Blanmont désireux de rejoindre l'école communale située au 20 et 22 de la rue des Combattants.

**OBJECTIFS**

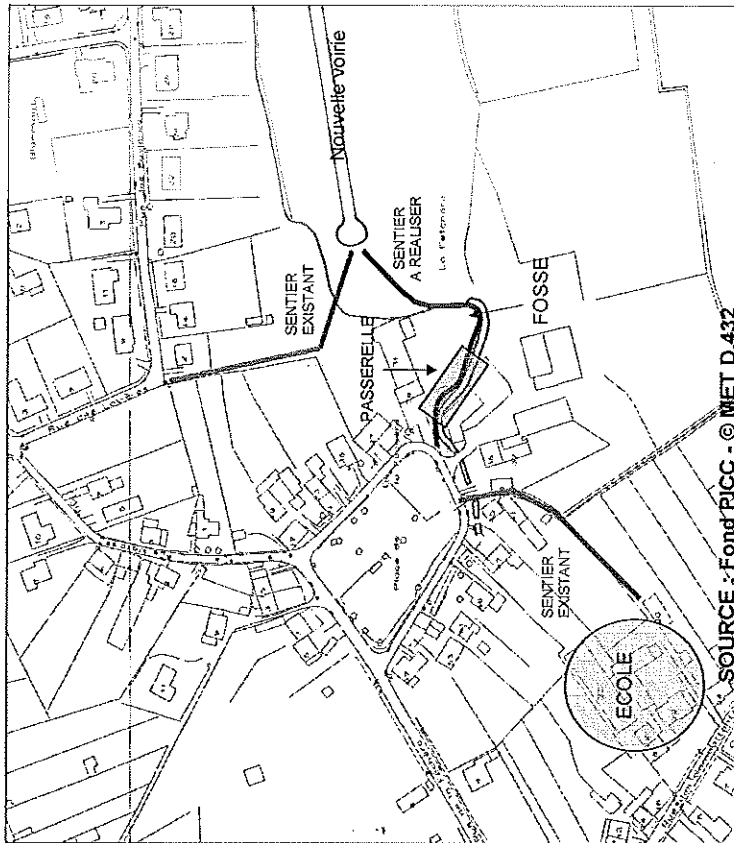
Création d'une voirie pour mode doux (sentier) arrivant à la place de la Fêchère et donnant un accès sécurisé à l'école de Blanmont. Cette voirie doit permettre d'éviter le passage par la rue Mataise qui représente un danger pour les piétons.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

A partir d'une nouvelle voirie récemment créée, il est possible de réaliser un sentier rejoignant le fossé existant et débouchant sur la place de la Fêchère. Au niveau du tronçon longeant le bâtiment appelé «salle Patria», une passerelle devra être installée afin de remédier au dévers important causé par le fossé à cet endroit.

Dans un souci de rendre ce sentier sécurisé, la commune devra veiller à :

- Eclairer le sentier.
- Débroussailler l'endroit afin d'améliorer la visibilité et donc de diminuer le sentiment d'insécurité.
- Disposer un revêtement adapté sur l'ensemble du cheminement



SOURCE : Fond PICC - © MET D.432  
licence n° D.432/0301/001/AGORA